

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°32/2021 PORTANT OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE 04 JUILLET 2021

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

*VU le Code Local des Professions et notamment son article 105b 2^{ème} alinéa,
VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 1938 portant statut sur le repos dominical dans le département du Bas-Rhin,
VU les dispositions du code du travail et notamment ses articles L.3134-11, L.3134-12 et L.3134-4,
VU la demande de la Fédération des Commerçants, Artisans et Prestataires de Service (CAP) de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder, formulée par courriel du 11 juin 2021 et visant à déroger, à titre exceptionnel, aux règles d'ouverture des commerces le dimanche 04 juillet 2021.*

CONSIDERANT que les mesures de confinement et de couvre-feu ont impacté l'activité des commerces depuis le début de l'année 2021,

ARRETE

Article 1 : Les commerces de détail situés sur le territoire de la ville de Schweighouse-sur-Moder sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel volontaire :

Le dimanche 04 juillet 2021 de 14h00 à 19h00

Article 2 : Les magasins de vente au détail alimentaire sont autorisés à employer du personnel volontaire le dimanche susmentionné, 1h30 avant l'ouverture au public, afin de permettre l'achalandage de rayons en produits frais et périssables, sans pour autant que la durée du travail ne puisse excéder dix heures.

Article 3 : Les heures effectuées devront être compensées et rémunérées conformément aux dispositions du droit local et des conventions collectives.

Article 4 : Les horaires de travail modifiés du fait de l'ouverture des commerces le dimanche 04 juillet 2021 devront être affichés sur les lieux de travail et transmis à l'Inspection du Travail.

Article 5 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi et notamment à l'article 146a du Code Local des Professions.

Article 6 : Ampliation du présent Arrêté est adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- Mme. le Procureur de la République près le T.J de Strasbourg,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau,
- M. le Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- M. le Président du Groupement Commercial du Bas-Rhin,
- CAP de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder
- Registre des Arrêtés,

Schweighouse-sur-Moder, le 18 juin 2021

Le Maire,
Philippe SPECHT

